

Image not found or type unknown



## Travail le dimanche payé en cesu

Par **o58**, le **09/05/2008** à **13:10**

Je travaille en CESU, un employeur me demande de travailler plusieurs dimanche, la convention précise 25% de majoration pour un travail exceptionnel, dois-je majorer de 50 ou 100 % mon tarif horaire si le travail du dimanche est régulier.